

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 6 (1915)

Vorwort

Autor: Guex, François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

Voici la sixième année de l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse.

La mort de M. Huber, qui a dirigé le « *Jahrbuch* » de 1891 à 1913, devait forcément apporter quelques modifications à la publication de la Suisse allemande. Le « *Jahrbuch* » paraîtra désormais sous un titre nouveau et avec un programme assez différent. Pour l'année 1915, en particulier, il a été fait abstraction des tableaux de statistique. Les Départements de l'instruction publique, fortement mis à contribution pour fournir les renseignements nécessaires, auront ainsi un court répit. La partie statistique, si importante et si instructive, malgré son aridité, ne sera cependant pas sacrifiée à l'avenir : elle reparaitra en 1916.

L'Annuaire français de 1915 sera un volume de transition ; nous en maintenons le titre auquel nos lecteurs sont habitués ; le volume renfermera, après quelques mots d'introduction, les matières suivantes :

1° Le Groupe 43 A de l'Exposition nationale (Enseignement primaire et secondaire), par M. le professeur Louis Zbinden, à Genève.

2° L'hygiène scolaire et les œuvres de protection de l'enfance à l'Exposition nationale, par L. Henchoz, inspecteur de l'enseignement primaire, à Lausanne.

Il nous a semblé que la principale manifestation scolaire de l'année 1914 ne devait pas passer inaperçue pour notre publication, mais qu'elle devait retenir encore quelque peu l'attention des hommes d'école. Pour la première partie de cette étude, nous avons eu la bonne fortune d'avoir comme collaborateur celui-là même qui avait été désigné, par la Conférence des chefs

de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, comme président de la Commission chargée d'organiser l'exposition collective de la Suisse française.

La brève étude de M. G. Bonnard, l'Enseignement des langues, de l'histoire et de la géographie dans les écoles secondaires de la Suisse, d'après l'Exposition nationale de 1914, ne fera pas double emploi avec le travail de M. Zbinden, puisqu'il s'agit de trois points spéciaux forcément un peu écourtés dans le rapport général.

3° Pour continuer la série des études relatives à l'organisation scolaire des cantons suisses — Zurich, Valais, Vaud, Fribourg, ont déjà eu leur tour — nous donnons cette année : Le canton de Neuchâtel au point de vue scolaire, dû à la plume du chef du Département de l'Instruction publique de ce canton, M. le Conseiller d'Etat Quartier-la-Tente.

4° La seconde partie du volume est remplie en entier par la législation scolaire, à savoir par un Recueil des lois et ordonnances nouvelles (1913 et 1914).

La publication du Répertoire général des dispositions législatives parues depuis 1905 : lois, ordonnances, règlements, décrets, arrêtés, circulaires, etc., aussi bien dans le domaine fédéral que cantonal, a dû être, faute de temps, remise à plus tard.

* * *

Dans les grandes lignes, l'ordonnance de l'Annuaire français reste celle que nos lecteurs connaissent et apprécient depuis plusieurs années. La première partie est essentiellement variable, mais les questions qu'elle traite sont de celles qui préoccupent, à juste titre, l'opinion du monde de l'enseignement primaire et secondaire, et donnent assez fidèlement l'image du mouvement scolaire de l'année.

Nous n'avons pas renoncé non plus à parler de l'organisation et des principaux faits scolaires à l'étranger. Ces comparaisons offrent un vif intérêt pour un grand nombre de nos lecteurs. Dès que les circonstances le permettront, c'est-à-dire dès que nous pourrons de nouveau recourir à nos moyens ordinaires d'information, nous poursuivrons l'étude commencée des législations scolaires dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique. L'Annuaire compte consacrer aussi quelques pages aux Nouveautés pédagogiques.

Elles donneront des indications précises et seront comme un guide pour le maître, qui veut mettre, chaque année, quelques livres nouveaux dans sa bibliothèque, afin de se tenir au courant et en haleine, sans faire des recherches et des dépenses inutiles.

* * *

L'Annuaire, qui est placé sous les auspices et le contrôle de la Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, garde son caractère nettement national. L'essentiel, à l'heure actuelle, est de fortifier l'unité morale du pays. Peu importe que nous différions dans les moyens, pourvu que nous soyons inflexibles dans le but à atteindre : formation de la conscience nationale, volonté ferme de la maintenir et de l'aviver par tous les moyens éducatifs à notre disposition. Notre publication s'efforce de répondre aux besoins des milieux scolaires de la Suisse française, de lutter, dans le domaine de l'instruction et de l'éducation, contre la littérature étrangère et tout ce qui peut porter atteinte au fond même de l'âme suisse.

C'est au service de ces idées que la Conférence romande travaille depuis 1874. Le rédacteur, de son côté, apportera sa faible contribution à cette œuvre nationale en cherchant à améliorer encore l'Annuaire pour qu'il réponde toujours mieux aux principes qui ont dicté sa création.

F. G.

